BULAC

[도서관] [शिक्षा] [ဘာသာစကား] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

SENSIBILISATION AU DROIT D'AUTEUR ET AU PLAGIAT

Master 1 LLCER Inalco

Février 2026



CC - BY - NC - SA

Crédits : Maxime Ruscio / BULAC

BULAC
[עברית] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Les objectifs du module

Définir les grandes notions du droit d'auteur (partie 1)

Identifier et éviter les situations de plagiat (partie 2 & 3)

Favoriser une culture de l'intégrité scientifique
(partie 4)

BULAC
[הפריה] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

NOTIONS DE DROIT D'AUTEUR



Livres rares de la BIULO.
Crédits: Sélection Flickr / BULAC

BULAC
[עברית] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Notions de droit d'auteur

Bref historique du droit d'auteur

Au Moyen Âge, dans les monastères, des copistes plutôt que des auteurs…



Jean Le Tavernier : The scribe at work / Crédits :

La Renaissance, époque des premiers imprimeurs, "libraires & éditeurs"



Philips Galle (Anvers, vers 1589-1593) Rijksmuseum (Pays-Bas) / Domaine public



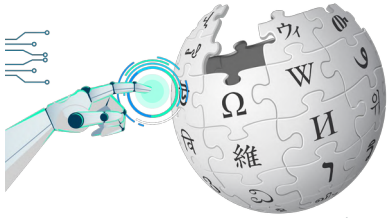
Les Lumières, la Révolution française, et la naissance du statut d'auteur

Meissonnier & Monziès - Gallica / BnF



XIXe-XXe siècles… innovations technologiques, consolidation juridique,

Linnaea Mallette / PublicDomainPictures.net



XXe-XXIe siècles… Internet, licences libres, intelligence artificielle : nouveaux questionnements et nouvelles pratiques

Crédits : freepik / Wikipedia logo / CC BY SA 3.0 /

Le champ d'application du droit d'auteur

- Tous les supports sont concernés :

  textes, images, vidéos, architecture, logiciels, traductions, adaptations, entretiens…

- À condition que l'œuvre soit :

  - matérialisée
  - originale



Crédits : Dmitry Ratushny / Unsplash

Les droits moraux

❑ DROIT DE DIVULGATION

… le droit de communiquer (ou pas) son œuvre au public

❑ DROIT DE PATERNITÉ

… le droit d'être toujours mentionné comme auteur d'une œuvre

❑ DROIT AU RESPECT DE L'OEUVRE

… aucune modification ne peut être faite sans consentement explicite et préalable

❑ DROIT DE RETRAIT

… le droit de retirer une œuvre de sa diffusion publique

Ces droits sont inaliénables, incessibles et perpétuels.



Writing with a fountain pen
Aaron Burden / Unsplash

Les droits patrimoniaux

❑ DROIT DE REPRODUCTION

… les modalités de fixation matérielle de l'œuvre sont décidées par l'auteur ou ses ayants droit.

❑ DROIT DE REPRÉSENTATION

… les conditions de la communication au public (projections, lectures publiques…) sont définies par l'auteur ou ses ayants droit.



Ces droits d'exploitation donnent généralement lieu à une rémunération.
Ils sont cessibles, limités à 70 ans après la mort de l'auteur.
Au-delà, l'œuvre entre dans le domaine public.

Crédits : M. Maggs / Pixabay

Quelques exceptions aux droits patrimoniaux

❑ L'EXCEPTION PÉDAGOGIQUE

… utilisation d'extraits d'oeuvres dans le cadre d'un établissement d'enseignement

❑ LES COURTES CITATIONS ET ANALYSES

… usage critique, pédagogique, scientifique ou d'information de courts extraits dans le cadre d'une réflexion personnelle

❑ LA REPRÉSENTATION PRIVÉE

… dans le "cercle familial"

❑ LA COPIE PRIVÉE (REPROGRAPHIE)

… (maximum 10% pour les ouvrages, 30% pour les revues)

❑ L'EXCEPTION HANDICAP

… reproduction autorisée à des fins d'accessibilité pour des personnes en situation de handicap.

➔ Voir service-handicap@bulac.fr
pour les demandes de numérisation



Crédits : Confused / mohamed_hassan

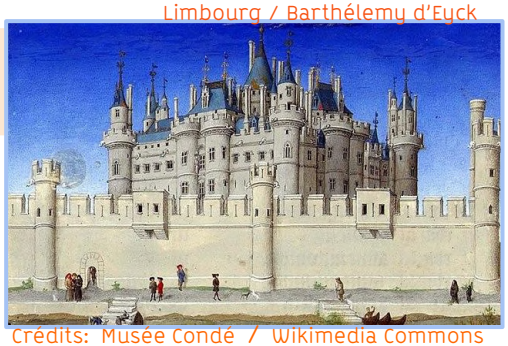
Notions de droit d'auteur

Le domaine public

Les droits patrimoniaux ne peuvent plus s'exercer pour une œuvre entrée dans le domaine public… Celle-ci est donc librement diffusable et réutilisable, notamment via des bibliothèques numériques comme par exemple Gallica
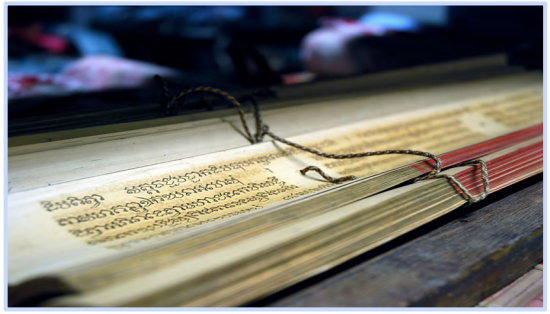
ou encore la BiNA …

Le Louvre dans les Très riches heures du duc de Berry (détail - 15e siècle) Frères Limbourg / Barthélemy d'Eyck



Crédits: Musée Condé / Wikimedia Commons

Manuscrit tamoul sur ôles





Manuscrit arabe

Crédits: Grégoire Maisonneuve / BULAC



Manuscrit naxi

Crédits: Grégoire Maisonneuve / BULAC

… mais attention ! Les droits moraux subsistent !

Intelligence artificielle et propriété intellectuelle

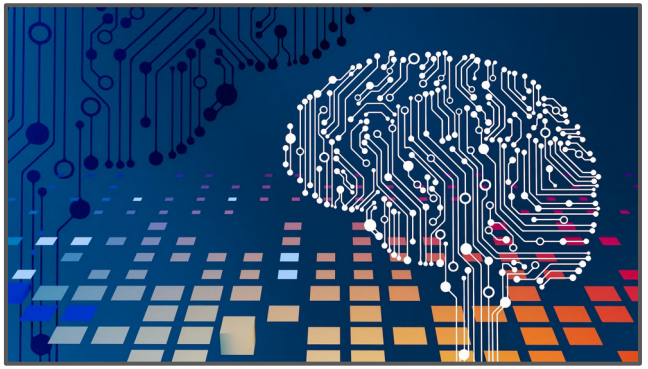
L'intelligence artificielle (IA) fait référence à des algorithmes construits comme des réseaux de neurones et capables de reproduire certaines capacités cognitives du cerveau humain : apprentissage, contextualisation, autonomie, réalisation.

Problème 1

Les IA s'appuient sur des modèles de langage composés de milliers de données… pouvant elles-mêmes être considérées comme des œuvres… mais sans que les ayant droits soient correctement cités ou rétribués !

Problème 2

Qui est l'auteur d'une œuvre créée par une IA générative… le programmeur et/ou l'utilisateur?



Crédits : Steve Johnson / Unsplash, photos for everyone

Attention !

Les étudiants utilisant une IA doivent TOUJOURS mentionner cette utilisation dans leurs travaux !

Voir règlements des universités.



Crédits : felicities / Freepik

BULAC
[ספריה] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?



Livres rares de la BIULO.
Crédits: Sélection Flickr / BULAC

Plagiat : Définition



Règlement intérieur de Paris-Sorbonne

« Le plagiat est constitué lorsqu'un étudiant rend ou présente un travail qu'il propose comme étant le produit de sa propre pensée alors qu'il ne l'est pas. Il se caractérise soit par l'absence de citation d'un auteur, soit par la reformulation, la traduction ou la copie de propos d'un auteur sans indication de source.[...]

Le plagiat constitue une atteinte grave aux règles du droit d'auteur. Il peut être assimilé à un délit de contrefaçon. »

Situations de plagiat

- Vous avez utilisé une œuvre protégée sans l'autorisation des ayants droit.
- Vous réutilisez une œuvre du domaine public mais n'avez pas mentionné l'auteur.
- Vous avez bien demandé l'autorisation de réutiliser aux ayants droit mais vous n'avez pas nommé les auteurs dans votre texte.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Plagiat et éthique de la recherche

CHARTE ANTI-PLAGIAT DE L'INALCO

ARTICLE 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue une violation grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à reproduire tout ou partie d'une idée originale ou d'une production intellectuelle (production scientifique ou artistique, écrite ou orale, littéraire, graphique ou encore audiovisuelle), dans sa langue originale ou en la traduisant, sans reconnaître la paternité de son auteur par des guillemets appropriés et par une référence bibliographique explicite.

ARTICLE 2

Les étudiants et les personnels s'engagent, par leur inscription ou leur installation à l'INALCO, à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et comptes-rendus remis par les étudiants à un enseignant, mémoires, cours, articles de recherche, thèses. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou de thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une oeuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

ARTICLE 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustration, ou à des fins pédagogiques sont en effet autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Néanmoins, la méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés. Les travaux universitaires ne consistent pas en la reproduction d'une ou de plusieurs sources, mais doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle du sujet. L'Inalco promeut la réalisation des travaux de recherche dans le respect des principes de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche. Les doctorants de l'Inalco ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Ils s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat et prêtent serment en s'engageant à perpétuer ce respect dans la suite de leur carrière professionnelle.

ARTICLE 4

L'INALCO se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les personnels s'engagent à communiquer une version numérique de leurs travaux, sur simple demande de leurs enseignants ou de l'administration de l'établissement, afin de permettre cette détection.

Voir l'intégralité de la charte

Sanctions académiques

Paris, le 30 août 2022

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 241-2 ;

VU le code de l'éducation et notamment ses articles R. 712-10 et R. 811-14 applicables à la date de la décision ;

Vu la décision rendue le 14 février 2022 par la section disciplinaire du conseil d'administration de l'Inalco ;

VU le règlement intérieur de l'Inalco ;

Considérant ce qui suit :

Par une décision du 14 février 2022, la section disciplinaire du conseil d'administration de l'Inalco vous a infligé un blâme après avoir établi qu'une partie importante de votre thèse résultait d'un plagiat ;

En application des dispositions de l'article R. 811-14 du code de l'éducation alors applicable, l'infliction d'une sanction en raison d'une fraude entraine le retrait du diplôme obtenu ;

En application des dispositions de l'article L. 241-2 du code des relations entre le public et l'administration, un acte administratif unilatéral obtenu par fraude peut être retiré à tout moment ;

Il résulte de ce qui précède que le diplôme de docteur en histoire, société, civilisation qui vous a été délivré et obtenu par fraude doit être retiré.

inalco
Institut national
des langues
et civilisations orientales

Dès lors, vous ne pouvez plus vous prévaloir de ce diplôme et devez restituer auprès des services de l'établissement, le parchemin qui vous a été remis.

Il vous est rappelé que conformément à l'article 433-17 du code pénal : « L'usage, sans droit, d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou d'un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

ARRETE

ARTICLE 1er : Le diplôme de docteur en histoire, société, civilisation délivré à est retiré.

ARTICLE 2 : doit restituer auprès des services de l'établissement, le parchemin qui lui a été remis.

ARTICLE 3 : L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) sera informée de la présente décision afin de mettre à jour la base de données nationale des thèses.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Jean-François HUCHET
Le président de l'INALCO

Christophe Kerrero
Le recteur d'académie

Utiliser une IA dans ses travaux universitaires, est-ce du plagiat ?

Pas forcément, mais des **bonnes pratiques** sont nécessaires…



Crédits : macrovector / Freepik

- ❑ Privilégier ces outils pour **déblayer un sujet peu connu,** réaliser des résumés, etc.
- ❑ **Rédiger** ses "prompts" avec soin!
- ❑ **Évaluer l'information** obtenue : les IA peuvent souvent "*halluciner*" (= inventer de fausses informations)

Attention !

Vos idées ne sont pas protégées par le droit d'auteur, mais elles font partie des données d'entraînement des IA!

Crédits : felicities / Freepik

La réponse des universités face à l'IA

"*Toute évaluation [...] est réalisée à partir d'un travail personnel de l'étudiant. Dès lors, le fait de soumettre à évaluation un travail qui aura été réalisé, même partiellement, en recourant, sans y avoir été autorisé par l'enseignant(e), à des outils utilisant l'IA ou avec l'aide d'un tiers, contrevient à l'article 71-1 du règlement intérieur de l'Inalco.*"

Extrait du règlement définissant les modalités de contrôle de connaissance à l'Inalco

"*L'obligation de toujours bien distinguer, dans les productions des étudiants, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources, vaut aussi pour les contenus générés par les outils d'intelligence artificielle (IA), tels que Chat-GPT ou DALL- E, qu'il est interdit de présenter comme une œuvre humaine.*"

Extrait du règlement des études de l'Université de Lille

Les universités distinguent clairement les usages acceptables de l'IA de ceux qui ne le sont pas et sont identifiés à du plagiat ou de la fraude scientifique.

Voir exemple ici

Qu'est-ce que le plagiat ?

Autres sanctions…

… En juridiction civile

… dommages et intérêts
pour la personne lésée





Au tribunal correctionnel
(délit de contrefaçon)

… amende, peine
d'emprisonnement



Crédits : Belinda Fewings, Unsplash, photos for everyone

BULAC
[הפריה] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT ?

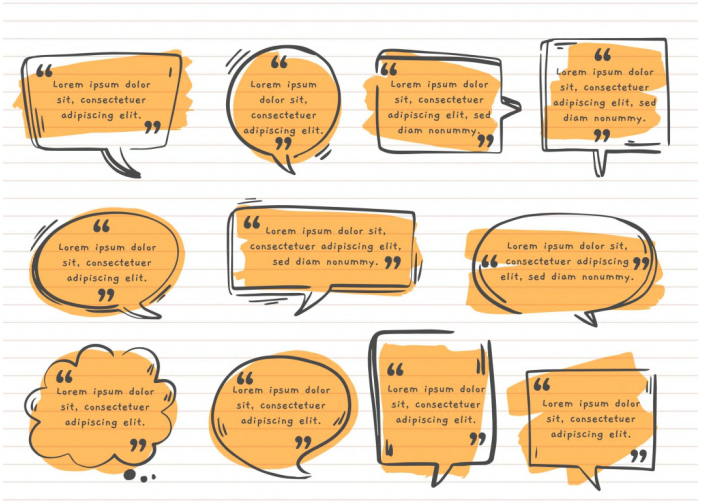


Crédits : Modigliani (Musée d'Art moderne de Paris) / Hermann, Pixabay

Comment éviter le plagiat ?

Quand dois-je citer l'auteur ?

- ➔ Lorsque vous citez "..."
- ➔ Lorsque vous reformulez
- ➔ Lorsque vous traduisez



Et dès que vous utilisez des documents qui ne sont pas à vous (avec modification ou non) : images, graphiques, cartes...

Bref, tout le temps !

Crédits : pikisuperstar / Freepik

Comment citer ?



AUTEUR, *Titre*, Lieu d'édition : éditeur, année de publication.



AUTEUR, "Titre de l'article", dans *Titre de revue*, éditeur, n°de revue, année de publication, pages de l'article.



AUTEUR, *Titre* [Vidéo en ligne]. Éditeur, date de publication [date de consultation].



© année d'utilisation, Nom du photographe / Nom de l'agence et si le cliché représente une œuvre (art ou architecture) protégée par le droit d'auteur : ajouter nom artiste et le titre.

En utilisant un logiciel de gestion bibliographique, vous pouvez citer vos sources correctement et bannir les risques de plagiat involontaire.

Comment éviter le plagiat ?

La récupération



>



Attention, transformer ne dispense pas de sourcer !



>



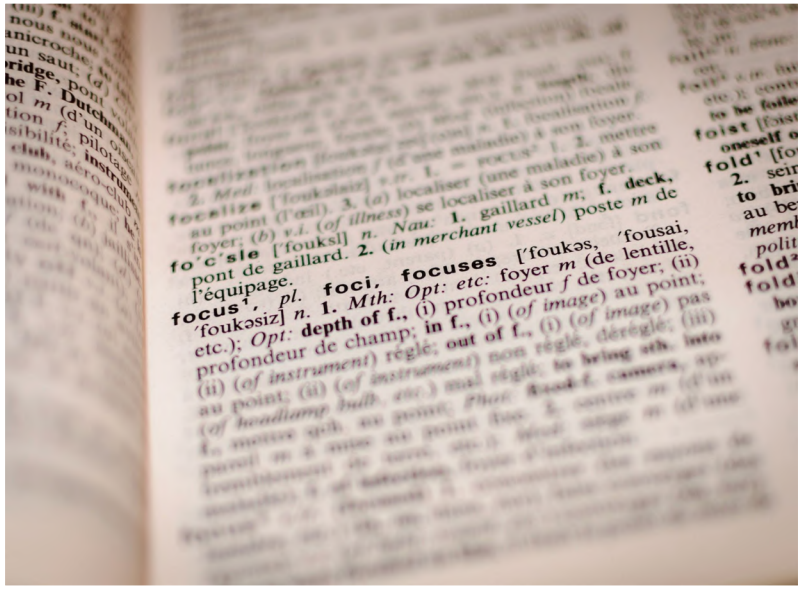
Attention, modifier un support nécessite l'accord de l'auteur.

Traduire un texte, une citation

- Dans certains établissements/certains directeurs de thèse acceptent que l'on laisse l'anglais sans traduction.
  A vérifier !

- S'il n'existe aucune traduction, la traduire soi-même et rajouter [Notre/Ma traduction]

- Si une traduction existe déjà : citer le traducteur (c'est mieux)



Crédits: Romain Vignes / Unsplash, photos for everyone.

Traduire un extrait plus long ou une œuvre entière

Domaine public :

★ Pas d'autorisation à demander
★ Mais bien citer l'auteur !



Texte protégé par le droit d'auteur :

❖ Demander l'autorisation à l'auteur (ou ses ayants droit) → et peut-être devoir payer !

❖ Citer l'auteur !





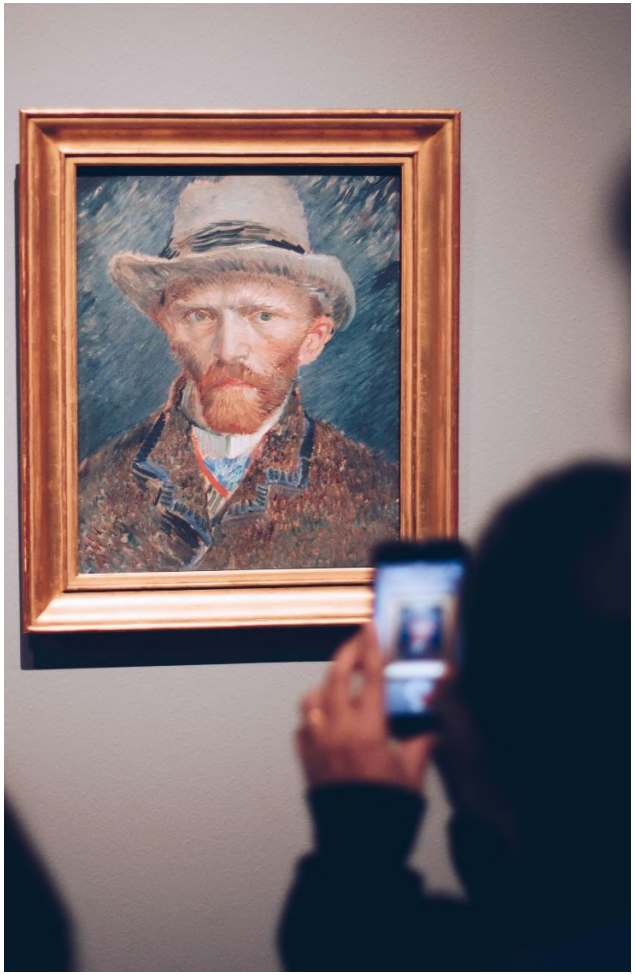
Crédits : Géralt / Pixabay

Récupérer une image

Les questions à se poser avant de réutiliser une image…

- ❑ Qui est **l'auteur** de l'image ?
- ❑ Qui est le **propriétaire** de l'image ?
- ❑ Le **sujet** et le **lieu** de l'image sont-ils **protégés** par le droit d'auteur (une photo d'une œuvre d'art par exemple, un monument) ou par un autre droit (le droit à l'image par exemple) ?

En cas de doute, un outil en ligne peut vous aider ici



Crédits: Van Gogh (*Rijksmuseum*, Amsterdam)
Ståle Grut / Unsplash, photos for everyone

L'exception pédagogique et de recherche

- Permet de réutiliser, sans demander l'accord du photographe, jusqu'à 20 images par travail, en faible résolution.
  (Résolution de 72 dpi et définition maximale de 400 ×400 pixels).
- Il faut néanmoins toujours citer les auteurs !



Crédits: Plush Design Studio / Unsplash, photos for everyone.

Les limites de l'exception pédagogique

Attention, si vous utilisez des images protégées, votre travail ne pourra pas sortir de la communauté universitaire !



Deux possibilités

- ★ Obtenir les droits auprès des auteurs
- ★ Supprimer les images protégées pour la version diffusée à l'extérieur.

Crédits: Will Porada / Unsplash, photos for everyone.

Les licences Creative Commons

4 pictogrammes pour 6 combinaisons



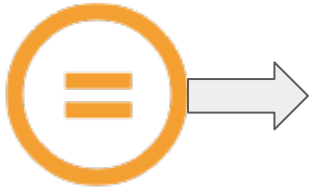
BY
Devoir d'attribution de l'œuvre



NC
Pas d'utilisation commerciale de l'œuvre



SA
Partager votre création finale dans
les mêmes conditions que les siennes

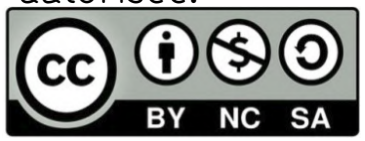


ND
Ne pas modifier l'œuvre

EXEMPLES DE COMBINAISONS



Attribution, pas de modification.
Utilisation commerciale autorisée.



Attribution, pas d'utilisation commerciale,
Modification autorisée.
Partage dans les mêmes conditions.

Comment éviter le plagiat ?

Exemple de la Tour Eiffel


Anonyme. Domaine public


By HjalmarGerbig. CC BY-SA 3.0


By Aérophile SA - GFDL or
CC BY-SA 3.0


By Waithamai - Own work,
CC BY-SA 3.0

L'utilisation d'une de ces photographies pourrait être payante. Laquelle?

BULAC
[עברית] [大学] [γλώσσες] [ཨབས་རིག]
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Comment éviter le plagiat ?

Exemple de la Tour Eiffel



L'éclairage de la Tour Eiffel est protégé : il a été réalisé « avec originalité » par un éclairagiste, en 1985 : l'éclairage est donc encore sous droit.
Sur la photo de droite, l'éclairage est clairement visible il faut donc demander une autorisation à pour en faire une reproduction.

Attention, cela signifie aussi que la licence *Creative Commons* apposée par l'auteur de la photographie (en méconnaissance de cause) est contraire à la loi !

BULAC
[עברית] [大学] [γλώσσες] [ཨ་མདོ་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Comment éviter le plagiat ?

Je veux utiliser une photo pour mon mémoire et le diffuser hors de mon établissement

	Pas d'autorisation	Accord nécessaire
L'objet photographié est dans le domaine public et le photographe est vivant		
L'objet photographié est dans le domaine public et le photographe est décédé depuis + de 70 ans		
L'objet photographié est protégé		
L'objet photographié est dans le domaine public et je suis l'auteur du cliché		

BULAC
[ספרים] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

EN CONCLUSION…



Crédits : Leuchtturm Entertainment / Unsplash, photos for everyone

Éviter le plagiat dans un travail de recherche



Récupérez les références de chaque document consulté au fur et à mesure de vos recherches, en utilisant un logiciel de gestion bibliographique



Toujours mentionner la source lorsqu'on cite l'auteur !



Pensez à demander l'autorisation aux auteurs si utilisez des oeuvres sous droits
Privilégiez les créations dans le domaine public, celles sous licence libre... ou vos propres créations.

Et si j'utilise un robot conversationnel… (Chat GPT, Perplexity, …)





Toujours signaler ou sourcer cette utilisation

(avec une note de bas de page, etc.).

Attention ! Il faut conserver une trace écrite des « prompts » utilisés pour formuler ses questions car :

- *les contenus générés par IA peuvent varier, être difficiles à récupérer… et à vérifier.*
- *les normes de citation pour ces contenus ne sont pas fixées et pourraient à l'avenir exiger plusieurs précisions.*

Crédits : felicities /rawpixel/ Freepik

En conclusion…

Au-delà du seul plagiat, l'éthique du chercheur…

… pour le droit à l'image :

➔ respecter le "droit à l'image"

➔ être attentif à la distinction privé / public

pour les enregistrements sonores :

➔ protéger l'identité et les données des personnes enquêtées





TOUJOURS OBTENIR LE CONSENTEMENT ÉCRIT, EXPLICITE ET POSITIF

concernant la collecte, l'utilisation et la diffusion des données de recherche (informations, textes, voix, image…)

En conclusion…

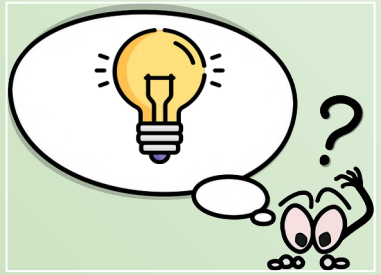


5 minutes

« *Que savez-vous du droit d'auteur?* »

A vous de jouer !

1) Connectez-vous au Wifi de la salle puis flashez le QR-Code (ou cliquez sur le lien)
https://digistorm.app/p/6402417



2) Répondez à chaque question en cochant la bonne réponse.

Crédits : Flaticon / Freepik / rawpixel /

Time to sleep / Greg Rosenque / Unsplash

BULAC
[ספרים] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]
Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

Des liens pour aller plus loin

Le plagiat, pas pour moi … page récapitulative de l'Inalco

Tutoriels Infosphère … Université du Québec à Montréal

Le carnet de veille Éthique & Droit … incontournable sur toutes les questions juridiques pour la recherche en sciences humaines et sociales

Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche … MOOC en ligne gratuit sur inscription

Guide pratique pour la recherche et la réutilisation des images d'œuvres d'art

L'Intelligence artificielle : Chat GPT et les autres

BULAC

[ספריה] [大学] [γλώσσες] [ཤེས་རིག]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Pour nous contacter

formation-publics@bulac.fr



Crédits: Jess Bailey / Unsplash, photos for everyone.